

Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier

À la 6e séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 2 juin 2020, à 19h30 à huis clos au centre communautaire situé au 605, avenue Principale, sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Monsieur Serge Lachance

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Désaulniers

Monsieur Yvon Gagné

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE SILENCE

No-060-02-06-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert :

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS;

- Dossier Jean Crête;
- Solange Bélanger, Jean Genesse et Patrick Genesse

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Résolution autorisant la tenue de la séance en huis clos;
- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 5 mai 2020;
- Adoption des comptes;
- Dépôt du rapport financier comparatif;
- Entente entre la municipalité et Norascon;
- Résolution autorisant l'achat de mobilier informatique;
- Période de vacances des employés municipaux;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

- Suivi de la surveillance à l'OMH;
- Résolution demandant à la Société de l'Habitation du Québec d'assumer les frais de surveillance;

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Résolution d'entente avec le Sous-poste de Camionnage en vrac d'Abitibi-Ouest;
- Résolution adoptant l'appel d'offre public 2020-01 concernant le rechargement du chemin des Sables;
- Résolution concernant la sécurisation de la courbe dans le chemin Bellefeuille;
- Suivi des démarches concernant le chemin des Sables;

HYGIÈNE DU MILIEU

- Tableau compilatif des puits privés;
- Vidange des fosses septiques municipales;
- Encombrants et nuisances;

LOISIRS ET TOURISME

- Résolution autorisant l'achat de la clôture pour le parc d'enfant;

URBANISME

- Mise à niveau des règlements d'urbanisme;

PAROLE AU MAIRE;

- Dépôt et lecture du rapport du maire 2019;

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;

PÉRIODE DE QUESTIONS;

VARIA : `

- Tempo;

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS:

No-061-02-06-20

Dossier Jean Crête:

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur François Deschênes, que la municipalité vende le lot 4 730 824 à Monsieur Jean Crête. Ce lot est d'une superficie de 89.2 mètres et est adjacent au lot 4 729 149 de Monsieur Crête. Le terrain sera vendu à un taux comparatif des terrains avoisinants, soit au montant de \$89.00. Il est à noter que tous les frais reliés à la transaction sont aux frais de l'acheteur.

Adopté

Solange Bélanger, Jean Genesse et Patrick Genesse:

Messieurs Jean et Patrick Genesse ainsi que Madame Solange Bélanger, demandent au conseil municipal pour quelle raison le devis des travaux prévus cet été dans le chemin des Sables, n'inclue pas l'asphaltage. Ils soulignent que beaucoup de camions emprunte ce chemin et que, par conséquent, il souhaitent obtenir une garantie que l'asphaltage sera effectuée dans un délai de 1 à 2 ans maximum. Les conseillers prennent bonne note des commentaires et une réponse leur sera transmise par écrit.

ADMINISTRATION ET FINANCES :

No-062-02-06-20

Résolution autorisant la tenue de la séance en huis clos:

Le conseil de la municipalité d'Authier siège en séance ordinaire ce 5 mai 2020 à 19h30 au Centre communautaire situé au 605, avenue Principale.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par Messenger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Cindy Demers et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

QUE les réunions régulières et extraordinaires de la municipalité d'Authier se tiendront en huis clos et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Adopté

No-063-02-06-20

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 5 mai 2020:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

Adopté

No-064-02-06-20

Adoption des comptes:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant 31,062.00 \$ pour le mois de mai 2020 ainsi que les salaires pour la période de mai 2020 pour un montant de 6,806.87 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

Dépôt du rapport financier comparatif:

Ce dernier est remis à la réunion de juillet.

Entente entre la municipalité et Norascon:

Cette dernière fut prise en accord entre la directrice générale et le maire. Le prix convenu est de \$500.00 par mois pour la salle du couvent ainsi que l'électricité.

No-065-02-06-20

Résolution autorisant l'achat de mobilier informatique:

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, d'autoriser l'achat de mobilier informatique tel que imprimante, casque téléphonique et haut-parleurs au montant de 362.17.

Adopté

Période de vacances des employés municipaux:

Il n'y aura pas de fermeture de bureau, les vacances se prendront en alternance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

Suivi de la surveillance à l'OMH:

La surveillance est terminée depuis le 31 mai à 20h00.

No-066-02-06-20

Résolution demandant à la Société de l'Habitation du Québec d'assumer les frais de surveillance:

ATTENDU QUE la Société de l'Habitation du Québec a pris la décision d'exiger la tenue d'un registre de surveillance des résidents des OMH;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a pas pu se prononcer face à cette décision;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier n'a pas les ressources financières pour assumer 10% de cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Lachance et appuyé par Madame Cindy Demers et unanimement résolu:

DE demander à la Société de l'Habitation du Québec, d'assumer à 100% la dépense reliée à sa décision.

Adopté

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

No-067-02-06-20

Résolution d'entente avec le Sous-poste de Camionnage en vrac d'Abitibi-Ouest:

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément au code municipal;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier souhaite faire participer le plus grand nombre d'entreprises parmi celles qui sont en mesure de répondre à ses besoins en favorisant la rotation entre les éventuels contractants, lorsque possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Cindy Demers et unanimement résolu:

QUE la résolution No-127-07-15 soit abrogée;

QUE Lors de l'exécution d'un contrat de \$25,000.00 et plus par la municipalité d'Authier relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matière en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50% en nombre, des camions appartenant à des payeurs de taxes de la municipalité d'Authier, abonnés au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la municipalité d'Authier, en vertu de la Loi sur le transport (L.R.Q. chapitre T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entrent au chantier ainsi qu'aux matériaux d'excavation;

QUE l'entrepreneur qui n'utilisera pas ses propres camions dans la portion de cinquante pour cent (50%) pour les cas énoncés au paragraphe 1, il pourra, s'il le désire, faire affaires avec l'association ou utiliser des sous-contractants, à sa convenance;

QUE pour les contrats en gré à gré (donc moins de \$25,000.00), la décision reviendra à la municipalité si elle ajoute ou non la clause de transport de matières en vrac;

QUE les tarifs applicables pour le transport de matières en matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des Tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec;

QUE lors de la répartition du travail entre les camionneurs mentionnés au paragraphe 1, l'association détenant un permis de courtage devra donner la priorité au 1^{er} camion sur sa liste de chaque payeur de taxes de la municipalité d'Authier selon la procédure prévue au code de déontologie de l'association.

Adopté

No-068-02-06-20

Résolution adoptant l'appel d'offre 2020-01 concernant le rechargement du chemin des Sables:

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Cindy Demers, d'adopter le devis de l'appel d'offre publique 2020-01 concernant le rechargement du chemin des Sables via la plateforme du SEAO, tel que présenté par Madame Rachel Barbe, directrice générale.

Adopté

No-069-02-06-20

Résolution concernant la sécurisation de la courbe dans le chemin Bellefeuille:

ATTENDU QUE le chemin de Bellefeuille est sous la juridiction du Ministère du Transport du Québec;

ATTENDU QUE près de 15 résidences sont situés dans ce secteur;

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens est une priorité pour la municipalité d'Authier;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens rapportent régulièrement des problèmes de sécurité dans le chemin sur tout au niveau de la courbe située à l'entrée du rang;

ATTENDU QUE les autobus scolaires doivent à l'occasion renoncer à tenter d'emprunter la courbe pour assurer la sécurité des élèves et éviter les dérapages;

ATTENDU QUE le passage fréquent de camions lourds vient compromettre la sécurité des usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE, proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Angèle Auger et unanimement résolu:

- **DE** demander au Ministère des Transports de veiller à sécuriser la courbe située à l'entrée du chemin de Bellefeuille;
- **DE** s'assurer que tous les utilisateurs de cette portion de chemin se sentent en sécurité lorsqu'ils empruntent ce chemin.

Adopté

Suivi des démarches concernant le chemin des Sables:

La directrice générale fait état de ses recherches en lien avec des sommes supplémentaires, qui pourraient être demandés. À suivre.

HYGIÈNE DU MILIEU

Tableau compilatif des puits privés:

La directrice générale dépose le tableau, tel que préparé.

No-070-02-06-20

Vidange des fosses septiques de la municipalité:

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, de procéder à la vidange des fosses septiques de la municipalité, au prix de \$220.00 chacune.

Adopté

Encombrants et nuisances:

La journée des encombrants se déroulera comme prévue le samedi 6 juin prochain et pour ce qui est des nuisances, certains contribuables ont reçu une lettre à cet effet.

LOISIRS ET TOURISME

No-071-02-06-20

Résolution autorisant l'achat de la clôture pour le parc d'enfants:

Il est proposé par Monsieur Serge Lachance et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'autoriser l'achat de la clôture pour le parc d'enfants au montant approximatif de \$6,000.00. Il est à noter que les sommes proviennent du fond FDT.

Adopté

URBANISME

Mise à niveau des règlements d'urbanisme:

La directrice générale fait état des démarches qui devront être entreprises sous peu.

PAROLE AU MAIRE

Dépôt et lecture du rapport du maire 2019:

Monsieur Marcel Cloutier maire, fit la lecture du rapport du maire 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA:

Tempo:

Il fut convenu de faire parvenir un avis aux citoyens qui ont encore un tempo en façade de leur résidence.

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;

- Service des Loisirs** : ▪ Rien
- Comité Jeunesse** : ▪ Rien
- O.M.H.** : ▪ Rien
- Comité Bellefeuille** : ▪ Rien
- M.R.C.** : ▪ Demandes pour avoir des communications virtuelles plus efficaces.
- Régie des déchets** : ▪ Le camion est brisé, le coût des réparations est élevé.
- École du Rang 2** : ▪ Travaux à faire.
- Âge d'Or** : ▪ Rien
- Régie des incendies** : ▪ Rien

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 21h50.

Marcel Cloutier, maire

Rachel Barbe, sec.-très.